

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'agent principal du Parti libéral du Canada

Rapport sur l'audit de l'information financière

Notre opinion

À notre avis, l'information financière ci-jointe du Parti libéral du Canada (le « Parti ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la Loi électorale du Canada et au formulaire prescrit par Élections Canada (les « obligations de rapport »).

Notre audit

L'information financière du Parti comprend le rapport financier annuel d'un parti enregistré (le « rapport »), constitué des éléments suivants :

- Partie 4 états financiers de l'Agence libérale fédérale du Canada (l'« Agence »). Les états financiers de l'Agence comprennent :
 - l'état de la situation financière au 31 décembre 2019,
 - l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date,
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,
 - les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables;
- Parties 2a à f;
- Parties 3a à f.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'information financière au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Observations — Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que l'information financière a été préparée conformément aux obligations de rapport dont il est question ci-dessus. L'information financière a été préparée pour permettre à l'agent principal du Parti de se conformer aux exigences de la Loi électorale du Canada. En conséquence, il est possible que l'information financière ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal du Parti et au directeur général des élections et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que l'agent principal du Parti et le directeur général des élections. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de l'agent principal et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'information financière

L'agent principal est responsable de la préparation de l'information financière conformément aux obligations de rapport dont il est question ci-dessus, ainsi que du contrôle interne que l'agent principal considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une information financière exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière prise dans son ensemble est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'information financière prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, le rapport présente les renseignements contenus dans les documents comptables sur lesquels il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435 (1) de la Loi électorale du Canada.

Pricewaterhouse coopers s.r.e./s.e.n.c.r.e.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 29 juin 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Agence libérale fédérale du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence libérale fédérale du Canada (l'« Agence ») au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence, qui comprennent:

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pricewaterhouse coopers s.r.e./s.e.n.c.r.e.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 29 juin 2020

États financiers 31 décembre 2019

État de la situation financière

Au 31 décembre 2019

	2019 \$	2018 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 352 905	2 269 138
Comptes débiteurs Charges payées d'avance	22 473 252 412 761	1 121 201 389 907
Onarges payees a avance	412701	303 301
	27 238 918	3 780 246
Immobilisations corporelles (note 3)	945 245	933 596
,		
	28 184 163	4 713 842
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 4)	24 700 000	-
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5) Incitatif à la location reporté	1 901 082 141 856	1 949 519 141 856
incitatif a la location reporte	141 030	141 030
	26 742 938	2 091 375
Incitatif à la location reporté	815 360	957 216
	27 558 298	3 048 591
Actif net	625 865	1 665 251
Acti liet		
	28 184 163	4 713 842
Engagements et transactions avec des parties liées (note 6)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)		
Approuvé par le conseil d'administration,		
, administrateur		, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019 \$	2018 \$
Produits Apports Remboursements électoraux et remises gouvernementales Autres	21 044 166 20 623 293 373 509 42 040 968	16 605 186 29 671 176 646 16 811 503
Charges Publicité à la radio Publicité télévisée Publicité — autre Amortissement des immobilisations corporelles Frais et intérêts bancaires Collectes de fonds Frais de bureau Sondages et recherche Services professionnels (note 6) Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de réception Virements Autres	1 064 397 5 272 035 7 616 290 213 273 820 967 4 367 817 4 829 870 1 376 084 2 934 080 7 948 293 5 581 026 998 600 57 622	20 920 766 152 231 364 327 094 3 365 547 2 394 071 170 369 1 822 496 5 461 997 366 478 580 628 1 299 970
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	(1 039 386)	4 417
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 665 251	1 660 834
Actif net à la clôture de l'exercice	625 865	1 665 251

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités opérationnelles Produits (charges) pour l'exercice, montant net Éléments hors trésorerie	(1 039 386)	4 417
Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement de l'incitatif à la location Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	213 273 (141 856)	231 364 (141 816)
Comptes débiteurs Charges payées d'avance Comptes créditeurs et charges à payer	(21 352 051) (22 854) (48 437)	749 373 (99 146) 30 038
	(22 391 311)	774 230
Activités d'investissement Achat d'immobilisations corporelles	(224 922)	(63 872)
Activités de financement Augmentation des emprunts bancaires Remboursement d'emprunts bancaires	28 000 000 (3 300 000)	- -
	24 700 000	
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	2 083 767	710 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 269 138	1 558 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 352 905	2 269 138

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre 2019

1 Nature des activités

Le Parti libéral du Canada (le « Parti ») est un parti enregistré au sens de l'article 2(1) de la *Loi électorale du Canada*. L'Agence libérale fédérale du Canada (l'« Agence »), agent principal du Parti, est responsable de l'ensemble des questions contractuelles et commerciales.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges pour chaque période de présentation de l'information financière. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent notamment les remboursements électoraux. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

L'Agence utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatés à la juste valeur. Sauf lorsque la *Loi électorale du Canada* l'exige, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

Les frais de participation aux congrès et aux assemblées générales annuelles sont comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le congrès a lieu.

Les remboursements électoraux sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les élections ont lieu si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. L'Agence a comptabilisé les produits tirés des remboursements électoraux selon l'interprétation que fait la direction de la législation applicable de la *Loi électorale du Canada*. Les montants réclamés doivent être vérifiés et acceptés par Élections Canada avant qu'ils puissent être recouvrés.

Notes annexes

31 décembre 2019

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	20 ans
Matériel d'imprimerie	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciel	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Incitatif à la location

Les incitatifs reçus pour la location de bureaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à titre de réduction des frais de bureau.

3 Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Amortissement			
	Coût	cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Bâtiments	198 240	112 439	85 801	90 341
Matériel d'imprimerie	365 505	342 249	23 256	-
Mobilier et agencements	1 070 668	978 270	92 398	134 185
Matériel informatique et logiciel	947 565	930 283	17 282	5 986
Améliorations locatives	1 171 903	445 395	726 508	703 084
	3 753 881	2 808 636	945 245	933 596

Le coût et l'amortissement cumulé se sont établis respectivement à 3 528 957 \$ et 2 595 361 \$ au 31 décembre 2018.

4 Emprunts bancaires et lignes de crédit

Des emprunts bancaires à vue de 24 700 000 \$ (néant en 2018) ont été contractés auprès de diverses banques à charte canadiennes, au taux préférentiel des banques majoré de 3,95 %. Les emprunts sont garantis par une sûreté générale et les remboursements d'Élections Canada.

L'Agence a des lignes de crédit allant jusqu'à 6 000 000 \$, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux préférentiel des banques de 3,95 % au 31 décembre 2019 (3,95 % en 2018) et payables à vue. Au 31 décembre 2019, l'Agence n'avait prélevé aucun montant sur ces facilités (néant en 2019). Les lignes de crédit sont garanties par une sûreté générale.

Notes annexes

31 décembre 2019

5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprises dans les comptes créditeurs et les charges à payer s'élèvent à 22 330 \$ (1 340 \$ en 2018).

6 Engagements et transactions avec des parties liées

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location et d'autres engagements importants s'établissent comme suit :

\$

Exercice clos le 31 décembre 2020	2 013 807
2021	932 765
2022 à 2024	2 453 503
Par la suite	1 128 387

L'Agence a retenu les services d'une entreprise privée liée à un dirigeant siégeant au Conseil national d'administration du Parti. Les services achetés sont inscrits dans les services professionnels à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et sont inclus dans le tableau des engagements ci-dessus.

Si des élections ont lieu, l'Agence a des engagements de 272 500 \$ envers diverses organisations. L'Agence a également des engagements de 383 000 \$ (419 000 \$ en 2018) liés à des activités provinciales.

Ces transactions avec des parties liées ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu par les deux parties à la transaction.

7 Événements postérieurs à la date de clôture

Étant donné les événements entourant la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour endiguer cette crise sanitaire après la date de clôture, la direction évalue l'incidence de la pandémie sur ses activités. Il s'agit d'un événement sans précédent, il est donc difficile d'évaluer la durée et l'ampleur des perturbations sur le résultat net et sur les mouvements du marché en général.

8 Instruments financiers

L'Agence évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Tous ses actifs financiers et passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les emprunts bancaires remboursables à vue, ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer.

Notes annexes 31 décembre 2019

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Agence est exposée au risque de liquidité du fait principalement de ses emprunts bancaires remboursables à vue et de ses comptes créditeurs et charges à payer. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comblent une part importante des besoins de liquidités de l'Agence. L'Agence dispose également de lignes de crédit, tel qu'il est indiqué à la note 4. La totalité des lignes de crédit était disponible à la fin de 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux instruments financiers susceptibles d'exposer l'Agence au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence sont conservés auprès de grandes institutions financières. L'Agence considère donc le risque de non-exécution lié à ces instruments comme étant faible. Les créances clients sont généralement exigibles dans un délai de 30 à 90 jours. Il n'y a aucune créance client ayant plus d'un an à courir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt de par ses emprunts remboursables à vue (note 4).